

## A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS

### Transmission des résultats des épreuves pour homologation :

La transmission des résultats à la FFS doit être faite le plus rapidement possible pour affichage sur le site Internet de la fédération.

Les compétitions inscrites aux calendriers en Fond Spécial et Courses Populaires de Fond sont sous la responsabilité des BTR y compris les courses nationales.

### LES DOSSIERS D'HOMOLOGATION DOIVENT TRANSITER PAR LES BTR

## A L'ATTENTION DES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES

- Le DT est le garant pour la FFS que les épreuves se dérouleront en conformité avec les règlements FFS et FIS, il doit s'assurer de leur transmission, sous les 48 heures, au centre de calcul FFS et à son BTR.

☞ Voir rubrique [Ressources : [Informatique et Chronométrage](#)]  
« [Consultation des épreuves sur internet](#) »

- Le DT doit veiller à ce que sa validation par **oui** ou **non** figure dans le dossier électronique. Dans le cas d'utilisation d'un autre programme que skiFFS, s'assurer que les résultats parviennent avec le dossier d'homologation au centre de calcul (dans un format lisible par tous).

- **Important** : vérifier que toutes les courses non homologables (catégories U11, U13, U15, U16 (courses régionales) envoyées au centre de calcul sont bien marquées non homologables (N) dans le fichier transmis.

- Le DT de l'épreuve doit récupérer tous les documents pouvant aider à la reconstitution de la course (bandes de chrono, doublage manuel, feuilles de juges...). Ces documents seront transmis au BTR pour archivage. Celui-ci pourra les faire suivre à la FFS pour consultation.

Les résultats devront être envoyés sous forme informatique compatible conjointement au centre de calcul FFS et au BTR.

### Rapport du DT :

Le Délégué Technique devra également renvoyer, par mail ou courrier, à la FFS ([anaelhuard@yahoo.fr](mailto:anaelhuard@yahoo.fr)) pour les courses inscrites au calendrier national et à son Bureau Technique Régional pour les courses inscrites au calendrier régional, le rapport de dossier type "compte rendu de Délégué Technique" téléchargeable sur le site internet de la FFS.

☞ Voir rubrique [Compétitions/Règlements/Ski de Fond] **Chapitre 9 « Documents »**